

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014

Convoqués : BAEZA Richard, BEGOUIN Yolande, BURAIIS Éric, CARAT Cécile, CARBONELL Théo, JUSSA Agnès, LUNEL Gérard, MANIER Karine , MARCHETTO Yves, MICHEL Jean, MONTAGNE Sonia, MONTELMARD Chrystelle, QUERCIA José, REY Kévin, REYNAUD Claude, RODILLON Bernard, ROLLET Brigitte, ROUX Isabelle, VIALLE Viviane

Présents : BAEZA Richard, BEGOUIN Yolande, BURAIIS Éric, CARAT Cécile, JUSSA Agnès, LUNEL Gérard, MANIER Karine , MARCHETTO Yves, MICHEL Jean, MONTAGNE Sonia, MONTELMARD Chrystelle, QUERCIA José, REY Kévin, REYNAUD Claude, RODILLON Bernard, ROLLET Brigitte, ROUX Isabelle, VIALLE Viviane

Absents excusés : CARBONELL Théo donne un pouvoir à Madame Cécile CARAT

Secrétaire de séance : **Michel Jean**

Approbation par le CM du compte rendu du 20/05/2014 : Aucune remarque

Modification de l'ordre du jour : report du sujet concernant la location des salles municipales et de leurs tarifs.

1- CONVENTIONS POUR LES TAP'S

Présentation par Mme MONTAGNE

Monsieur LUNEL Gérard, Maire, informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune va mettre en place les TAP's pour accueillir les enfants.

Pour la mise en place de ces TAP's la commune va faire appel à des intervenants extérieurs et à des associations. Pour cela la commune doit établir des conventions avec chacun des intervenants.

Mme ROUX demande qu'on fasse un point assez précis des rythmes scolaires, sur la qualification et la rémunération des futurs intervenants.

Mme MONTAGNE répond : « en annexe, vous trouverez les points demandés à chaque intervenant concernant leur qualification et nous resterons dans le budget voté en séance concernant la rémunération.

Nous avons fait aussi une simulation des TAP'S et l'information concernant les rythmes scolaires a été donnée lors du dernier C.M. Les ateliers prévus actuellement sont les suivants : Danse africaine, percussion, informatique, rugby.

Pour la maternelle les ATSEM feront l'animation de ces temps. A un prochain CM nous donnerons l'ensemble des informations demandées. »

Mr le Maire rappelle que le vote concerne uniquement l'autorisation de signature des conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

VOTE DU CM : POUR 18 CONTRE 0 ABSTENTION 1

2- CONVENTION ARCHER

Présentation par Mme MONTAGNE

Monsieur LUNEL Gérard, Maire, informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune va mettre en place les TAP's pour accueillir les enfants.

Pour la mise en place de ces TAP's la commune va faire appel à des intervenants extérieurs et à des associations, mais également à l'association ARCHER pour la mise à disposition de son personnel soit 3 intervenants.

Mme MONTAGNE précise que c'est surtout un partenariat avec ARCHER qui sera signé. En effet, l'association ARCHER est une association intermédiaire qui propose une mise à disposition de personnels dans plusieurs domaines d'activité.

Mme ROUX demande quel est le prix de ces interventions et quel est le type de remplacement proposé ?

Mme MONTAGNE précise que c'est une structure très réactive qui pourra remplacer très rapidement les personnels absents. Ainsi, la commune pourra faire appel à l'association ARCHER pour la mise en œuvre des TAP's, mais également pour le remplacement d'agents administratifs, scolaires ou techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le partenariat avec ARCHER.

VOTE DU CM : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3-1 TARIF CANTINE ET GOUTER GARDERIE 2014-2015

Monsieur REYNAUD Claude, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la modification des tarifs des repas de la cantine et des goûters, pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, après exposé,

- décide de maintenir les tarifs actuels soit :

- repas enfant : 3.47 € TTC (dont pique-nique)
- repas adulte : 3.93€ TTC
- goûter : 0.50 € TTC

À compter du 1er septembre 2014.

VOTE DU CM : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3-2 NOUVEAUX TARIFS FACTURES AUX FAMILLES : ABONNEMENTS MENSUELS

Il y a lieu de fixer les tarifs des repas de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2014 pour les familles ainsi que les montants des abonnements mensuels.

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer les tarifs suivants (à la baisse) à compter du 01/09/2014 :

- 3.57 € pour les 2 premiers enfants
- 2.49 € à partir du 3^{ème} enfant
- 4.10 € pour les enfants domiciliés hors de la commune
- 5.50 € pour un adulte
- 4.94 € pour un repas occasionnel
- 0.55 € pour les enfants qui apportent leur repas

Le nombre de jours de cantine sur toute l'année scolaire étant de 136, les tarifs d'abonnements mensuels sont fixés comme suit à compter du 01/09/2014 :

Nbre de repas par semaine	Tarif par enfant (3.57 €)	Tarif à compter du 3 ^{ème} enfant (2.49 €)	Tarif adulte (5.50€)	Tarif enfant domicilié hors commune (4.10 €)	Tarif enfant qui apporte son repas (0.55 €)
4 jours	48.55 €	33.86 €	74.80 €	55.76 €	7.48 €
3 jours	36.41 €	24.40 €	56.10 €	41.82 €	5.61 €
2 jours	24.28 €	16.93 €	37.40 €	27.88 €	3.74 €
1 jour	12.14 €	8.47 €	18.70 €	13.94 €	1.87 €

- de préciser que le paiement des repas se fera par abonnement au mois, auprès de Martine REYNAUD, régisseur de recettes, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou par prélèvement automatique, suivant un calendrier d'échéances communiqué aux familles avec le règlement.

Mme ROUX demande le report du vote sur le règlement intérieur pour avoir le temps d'en prendre connaissance.

M. le maire répond favorablement à cette demande.

A la prochaine séance, le conseil municipal votera cette délibération après avoir pris connaissance du règlement intérieur pour

- autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau règlement de cantine applicable à compter du 01/09/2014 ainsi que tout avenant ultérieur.
- Ce règlement sera remis à chaque famille utilisatrice de ce service.

VOTE DU CM sur les prix : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3- DESIGNATION DES REFERENTS CLI FBFC

Présenté par Yves MARCHETTO

Suite à la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et le décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base, une Commission Locale d'Information (CLI) a été créée auprès de l'installation nucléaire de base exploitée par la Franco-Belge de Fabrication de Combustible (FBFC) à Romans-sur-Isère.

Conformément à l'arrêté de création de la CLI FBFC, la Commune de Saint Paul lès Romans est membre avec voix délibérative de cette commission, où elle possède deux sièges.

Il est donc nécessaire de désigner deux membres du Conseil Municipal au sein de la CLI FBFC, en application de l'article 5, paragraphe 1 du Décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide :

- de désigner Monsieur Lunel Gérard (Maire) et MARCHETTO Yves (Conseiller Municipal), afin d'être membres au sein de la CLI FBFC.

VOTE DU CM : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4- DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Présenté par Bernard RODILLON

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide :

- de désigner Monsieur MARCHETTO Yves (Conseiller Municipal), afin d'être le correspondant défense.

VOTE DU CM : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5- SERVITUDES AERONAUTIQUES

Présenté par Yves MARCHETTO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier reçu en mairie le 17 mai 2014 concernant la modification du Plan de Servitudes Aéronautiques (PAS)

Conformément aux dispositions de l'article D 242-2 du code de l'aviation civile, il appartient au Préfet de recueillir les avis des services de l'Eta et des Collectivités Territoriales intéressées par la modification des servitudes aéronautiques de dégagement.

Ce dossier concerne donc la délimitation des zones dans lesquelles la hauteur des constructions ou obstacles de toute nature est règlementée.

Par conséquent, Monsieur le Préfet demande au Conseil Municipal de donner son accord ou de présenter ses observations éventuelles sur le dossier.

VOTE DU CM : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Présenté par **Chrystelle MONTELMARD**

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale. Une première délibération a été prise lors de la séance du 8 avril 2014 ; il y a lieu de la compléter.

Délégation suivante proposée :

- N°4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 15 000€ HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

VOTE DU CM : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Mme ROUX demande que M. le Maire rende compte des décisions qu'il sera amené à prendre dans le cadre de cette délibération.

M le Maire précise que ce sera fait systématiquement.

7- DECISION DU MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant délégation au Maire pour les Communes

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 Avril 2014, visée en Préfecture le 14 Avril 2014, portant délégation de compétences à Monsieur le Maire, à charge pour lui d'en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal,

Le conseil municipal prend acte de la décision du maire suivante :

2014-001	Honoraires Maître ANCEAU pour le dossier de la Salle des Fêtes : réponse à un courrier reçu de l'avocat.
----------	--

Mme ROUX demande de faire le point sur ce dossier de la salle des fêtes et des différentes rencontres prévues à ce sujet.

M. Le maire retrace rapidement l'historique du travail engagé :

- « Rencontre avec le propriétaire plaignant
- Rencontre avec la mairie de Chatillon qui a rencontré le même souci = Coût pour la commune de Chatillon ≈ 8500 €
- Rencontre avec le Préfet : louer la salle des fêtes sans condition. Nous attendons la réponse écrite du préfet.
- L'ancienne municipalité avait fait des études pour aménager cette salle et nous sommes prêts à étudier les travaux à faire. »

Mme ROUX : « la question du désenfumage et de la climatisation est cruciale. Nous serons amenés à condamner les fenêtres. »

M. Le maire répond qu'il a rencontré le responsable du SDIS qui a estimé qu'il n'y avait aucun problème pour cette question.

Mme ROUX exprime sa surprise par rapport aux éléments apportés ce jour à comparer avec les éléments donnés par les différents spécialistes quand l'ancienne municipalité avait dû se saisir de ce dossier.

M. REY : « quelle est la date de réouverture ? »

M. le Maire précise que cette décision interviendra rapidement dès que la commune aura éclairci les questions de sécurité.

M. MARCHETTO : est-ce qu'on a une idée du coût pour le désenfumage ?

M. le Maire précise qu'il n'est pas prévu d'investir dans ce système

M. RODILLON rappelle qu'une climatisation réversible coûte très cher. Peut-être faut-il envisager une VMC plus importante pour un meilleur brassage de l'air.

8- DEPOTS DES DEMANDES D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE

Présentée Madame Brigitte ROLLET

Le Code de l'Urbanisme disposant en son article R 421-1-1 , 1^{er} alinéa, que la demande de permis de construire est présentée soit par le propriétaire du terrain ou son mandataire, soit par une personne justifiant d'un titre l'habilitant à construire sur le terrain, soit par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation dudit terrain pour cause d'utilité publique et comme l'article L 2122.21 du CGCT ne prévoit pas ce point, il est nécessaire que Monsieur le Maire soit habilité expressément par le Conseil Municipal à signer les demandes de permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire, de certificat d'urbanisme et de déclaration préalable, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés.

VOTE DU CM : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ensuite Madame Brigitte ROLLET informe sur un point important : la DDT ne fera plus l'instruction des dossiers d'urbanisme. 3 options :

- Instruction complète des dossiers par la commune (coût humain important et montée en compétence du personnel)
- Mutualisation des services pour l'instruction des dossiers avec d'autres communes
- Délégation en totalité à un service de la grande agglomération

Le calendrier est assez serré. Un débat aura lieu en juillet et une délibération sera prise en septembre.

M QUERCIA : « Si délégation y aurait-il facturation ? »

Mme ROLLET : « Certainement. De plus il faudra prendre en compte tous les aspects du dossier pour pouvoir en débattre. »

Mme ROUX : « L'exécutif de Valence Romans Sud Rhône Alpes apportera certainement des informations. La question de la compétence pour instruire un dossier est posée. »

M. MICHEL : « Quels transferts des compétences de la DDT vers les services de la grande Agglo ? »

M. REYNAUD : « 2 pôles seraient envisagés, un à Romans et un à Valence. »

Mme ROLLET précise que des permanences urbanisme ont été mises en place le Jeudi.

Mme ROUX : « Quel est le contenu de cette permanence ? »

Mme ROLLET : « Faire un accueil des demandes et remplir une fiche préparatoire au dossier. Je travaille en étroite collaboration avec le personnel municipal chargé de ces questions. »

Mme ROUX : « J'ai des doutes sur l'application de la réglementation et en particulier des activités développées par certains ! »

Mme ROLLET exprime sa surprise face à cette déclaration et demande des précisions.

Mme ROUX rappelle qu'elle peut s'exprimer sur l'ensemble des dossiers.

M. le Maire précise qu'il faut le faire dans le respect des personnes.

9- ELECTIONS SENATORIALES

Rappel du Maire sur la procédure de vote + lecture de la liste

Désignation des assesseurs : Kévin REY, José QUERCIA, Bernard RODILLON et Yolande BEGOUIN

Secrétaire : J. MICHEL

- Inscrits : 19
- Votants 19
- Exprimés : 18

La liste ci-dessus est élue :

Titulaires

Gérard LUNEL

Chrystelle MONTELMARD

Claude REYNAUD

Agnès JUSSA

Jean MICHEL

Suppléants

Sonia MONTAGNE

Yves MARCHETTO

Viviane VIALLE

10- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Dossier HPR présenté par Brigitte ROLLET

Brigitte : « Nous avons rencontré HPR. Ils nous ont fait un point sur le dossier et les problèmes financiers que rencontrait cet organisme. Une solution est envisagée par un portage financier par une structure spécialisée EPORA pour une durée de 3 ou 4 ans. Il est important de profiter de ce temps pour faire évoluer le PLU et affiner ce projet. Il apparait aussi que les zones inondables pourraient évoluer. Une rencontre sera prévue avec les différents partenaires. »

✓ **Dossier RD92N Présenté par M. le Maire**

« Nous avons rencontré le Conseil général et le cabinet d'étude. Le dossier n'est pas revenu de la préfecture. Dès la réception de ce dossier nous rencontrerons à nouveau le cabinet pour envisager la pré-étude et le phasage du chantier. En parallèle un dossier de demande de subvention sera monté puisque rien n'a été fait par l'ancienne municipalité. »

✓ **Dossier Château d'eau Présenté par M. le Maire**

« Une étude a été réalisée par le cabinet MERLIN sur la restauration du château d'eau. Les travaux pourraient être estimés à 400 000€. Je présenterai un dossier complet sur cette question à un prochain conseil municipal. »

✓ **Travaux de voirie Présenté par Bernard RODILLON**

La commission a réalisé deux visites des routes et un état des lieux a été fait. Un tableau sera construit pour fixer les priorités. Dès maintenant nous avons réalisé quelques travaux :

Chemin Tournesol, quartier pétrole. Le Colombier : application d'un gravier fin pour la circulation des piétons.

Concernant la rue du Moulin nous avons rencontré le CG et les riverains pour la pose de coussins berlinois et la création de deux places de parking.

✓ **Commission Vivre ensemble Présenté par Jean MICHEL**

« Nous avons rencontré l'ensemble des associations le lundi 16 Juin. Les points abordés ont été les suivants :

- Comment trouver un fonctionnement optimum entre les associations et la Mairie ?
- Forum des associations : **Une date Vendredi 5 septembre 2014 de 17 H à 21 H un lieu le gymnase**
- Présentation de notre fonctionnement
 - Pour mener à bien cette mission, des conseillers se sont engagés à travailler dans ce sens : Yves MARCHETTO, Cécile CARAT, Claude REYNAUD, Kévin REY et Théo CARBONELL, Karine MANIER
- Nous avons mis en place des élus référents :
 - Cécile CARAT pour la vie associative,
 - Yolande BEGUIN pour les personnes du troisième âge,
 - Théo CARBONELL pour la jeunesse.
- Etat des subventions
- Calendrier des festivités prévues pour la fin d'année : objectif faire un dépliant régulier des festivités : il est urgent que les associations fassent remonter à la mairie le calendrier de leurs manifestations pour que nous puissions en faire une large communication. »

M. le Maire annonce la création d'un club de Rugby désir de jeunes St Paulois : une démarche a été faite auprès du comité.

Le petit terrain de Foot sera aménagé pour cette activité : des travaux de terrassement et d'éclairage seront prévus,

ainsi que la récupération des vestiaires de St Bonnet de Valclérieux.

✓ **Vélo route Voie Verte Présenté par Brigitte ROLLET**

11 Mai une réunion publique : Mme Rollet précise que c'est la 1^{ère} fois que la parole a été donnée aux St Paulois. Le CG et un cabinet de géomètre ont participé aux débats.

La Mairie a présenté des enjeux de cet équipement. Cet échange fait apparaître les points suivants :

- Beaucoup de questions de sécurité et de tranquillité (bruit des cyclistes et stationnement des véhicules)
- Problèmes des agriculteurs pour accéder à leurs champs
- Le revêtement et le non suivi des travaux (accotements)
- Revoir aussi la question de la signalétique

✓ **Changement d'horaire de la Mairie Présenté par M. le Maire**

L'ouverture de la mairie a été changée fermeture le mercredi après-midi ouverture le vendredi après-midi

Soit : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h30-11h30

Vendredi : 8h30-16h30

Samedi : 8h30-11h00

✓ **Bibliothèque Présenté par M. le Maire**

Le déménagement de la bibliothèque a commencé. Une ouverture indépendante sera réalisée avec la mise en place d'une signalétique. Une réunion sera organisée ce jeudi avec les directrices de l'école, la mairie et les responsables de la bibliothèque.

Mme ROUX : « Est-ce une installation provisoire ? Face aux demandes actuelles, j'ai des craintes sur la charge budgétaire. »

M. le maire confirme le caractère provisoire du déplacement de la bibliothèque. Il insiste aussi sur la nécessité d'une réflexion de fond sur l'aménagement général du complexe Ecole Gymnase terrains de sport.

✓ **Panneaux Lumineux Présenté par Claude REYNAUD**

Claude REYNAUD présente le travail mené en commun par plusieurs communes du secteur pour une commande groupée afin de faire baisser le prix. Il est prévu d'installer un équipement en face de la mairie et un sur la RD 92.

« Nous avons consulté 4 sociétés et nous pensons que les panneaux seront installés à l'automne. »

Mme Roux demande quel sera le coût et qui sera chargé de l'animation de ces panneaux ?

M. Reynaud précise que le coût commence sérieusement à baisser et c'est le secrétariat de la Mairie qui sera chargé de la transmission des informations.

✓ **Site internet Présenté par Brigitte ROLLET**

Un cahier des charges et une arborescence ont été construits : 3 sociétés ont été consultées et un budget de 10000€ est envisagé.

La prochaine réunion du CM aura lieu **le Mardi 15 Juillet 2014 à 20 Heures**

La séance est levée à 21h45

BAEZA Richard

BEGOUIN Yolande

BURAIÉ Éric

CARAT Cécile

CARBONELL Théo
Pouvoir à Cécile CARAT

JUSSA Agnès

LUNEL Gérard

MANIER Karine

MARCHETTO Yves

MICHEL Jean

MONTAGNE Sonia

MONTELMARD Chrystelle

QUERCIA José

REY Kévin

REYNAUD Claude

RODILLON Bernard

ROLLET Brigitte

ROUX Isabelle

VIALLE Viviane